

DG POST autorisation/Unité MLM/Bio- et Hémovigilance

Hugues Malonne
Tél. : 02 528 40 00
Fax : 02 528 40 01
e-mail: Hugues.Malonne@fagg-afmps.be

Note d'information

À l'attention des Directions des établissements de transfusion sanguine

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexe(s)	Date
-	-	AFMPS/1296661	0	24.01.2022

Objet : SARS-CoV-2 Mise à jour (01/22)

Madame, Monsieur,

Compte tenu de l'évolution actuelle des variantes de COVID-19 et des implications possibles sur l'approvisionnement en sang, les mesures ont été révisées.

Les connaissances actuelles^{1,2} exigent le respect des mesures de précaution suivantes pour les candidats donneurs:

- Report des candidats au don de sang s'ils doivent être mis en quarantaine dans le cadre [des mesures actuelles](#)³.
- Report pour les cas confirmés **jusqu'à minimum 14 jours** après la **disparition complète des symptômes** ou après **preuve de la clairance de l'ARN viral** des voies respiratoires supérieures.

Nous continuons à souligner l'importance de la sensibilisation des (candidats) donneurs, d'une part, et du personnel travaillant dans les établissements de transfusion sanguine, d'autre part :

- Ne pas faire de don en cas de symptômes compatibles avec une infection au SARS-CoV-2 ou en cas de diagnostic d'une infection au SARS-CoV-2;
- Inviter les candidats donneurs à notifier, aux centres de collectes, les symptômes dans les 2 semaines suivant le don. Si une infection confirmée ou probable survient dans les 72 heures suivant le don, les unités concernées doivent être rappelées et rejetées, à moins qu'elles n'aient été traitées avec une technologie approuvée de réduction des agents pathogènes;
- Fournir une communication claire aux candidats donneurs sur l'importance du don et les mesures de précaution (via le site web, les brochures d'information, les affiches, les médias sociaux, etc.);
- Adopter les mesures de précaution nécessaires.

Le SARS-CoV-2 peut être éliminé ou inactivé par une méthode validée de réduction des agents pathogènes. Par conséquent, le risque lié au plasma destiné au fractionnement, aux concentrés plaquettaires à pathogènes réduits et au plasma viro-inactivé est négligeable, et ces produits sanguins peuvent être libérés si les autres critères de précaution sont remplis.

¹ <https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/Supply-SoHO-COVID-19--second-update-erratum-Feb-2021.pdf>

² <https://www.health.belgium.be/fr/avis-9579-systeme-transfusionnel-covid19>

³ <https://covid-19.sciensano.be/fr/procedures/quarantaine>

Veillez appliquer ces mesures dans les huit jours suivant la réception de la présente note. Cette note d'information remplace les précédentes notes d'information sur le COVID-19 ([la note d'information du 12/02/2021 sur la vaccination](#)⁴ reste applicable). D'autres mises à jour sur le COVID-19 sont également disponibles sur les sites web de [l'ECDC](#)⁵, de [l'OMS](#)⁶, du [SPF SPSCAE](#)⁷ et de [Sciensano](#)⁸.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.
Veillez agréer mes salutations distinguées,

Xavier De Cuyper
Administrateur général

⁴ <https://www.afmps.be/sites/default/files/20210209%20-%20Note%20d'information%20mise%20%C3%A0%20jour%20vaccination%20SARS-CoV-2%20FR%20ETS.pdf>

⁵ <https://www.ecdc.europa.eu/en/covid-19>

⁶ <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

⁷ <https://www.info-coronavirus.be/fr/>

⁸ <https://covid-19.sciensano.be/fr>